



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Municipalité de Pike River a été saisi d'une demande d'autorisation visant la démolition de l'immeuble situé au 1039, chemin Molleur, à Pike River.

**Le Comité de démolition entendra cette demande lors
d'une séance qui se tiendra :**

Date : 8 septembre 2026

Heure : 19 h 00

Lieu : Salle du conseil, Hôtel de ville

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité de Pike River.

Les oppositions doivent être transmises à :

La Direction générale
Municipalité de Pike River
548, route 202, Pike River (Québec) J0J 1P0
dg@pikeriver.com

Lorsque la demande est relative à un immeuble patrimonial, une copie du présent avis public est transmis sans délai au ministre de la Culture et des Communications conformément aux dispositions légales applicables.

DONNÉ à Pike River, ce 7 août 2026


Lucie Riendeau, directrice générale